

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
RENNES MÉTROPOLE – GEVEZE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°1**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.239 du 23 mars 2017, une enquête publique est prescrite pour la déclaration de projet de l'extension de la Zone d'Activité "Gev'Activ", située à la Cornillère (route de Rennes), emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gévezé. Les ajustements du PLU portent notamment sur :

- la modification de la carte générale du Projet d'Aménagement de Développement Durables afin d'intégrer le projet d'extension de la ZA,
- la création de nouvelles Orientations d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de projet qui précise les éléments de programmation, de desserte, de paysagement...
- la modification du règlement graphique avec le classement du site en zone à urbaniser à vocation d'activités (1AUI).

Monsieur Yves-Hubert GUENIOT, ingénieur général des ponts et chaussées en retraite, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public au service urbanisme de la Mairie de Gévezé :

Du Mardi 18 avril 2017 au vendredi 19 mai 2017 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront également être consultés par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique – accueil du service Droits des Sols - 4 avenue Henri Fréville à Rennes (métro Clémenceau).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Service Planification et Études Urbaines, Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville, CS 93111, 35031 Rennes Cedex.

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Gévezé, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – "Mise en Compatibilité n°1 du PLU de Gévezé", à l'adresse suivante : Mairie – Espace des Droits de l'Homme - 35850 – GEVEZE.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Gévezé pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Mardi 18 avril 2017 de 14 h 00 à 17 h 00**
- **Samedi 13 mai 2017 de 9 h 00 à 12 h 00**
- **Vendredi 19 mai 2017 de 14 h 00 à 17 h 00**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Gévezé (02.99.69.90.22).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Gévezé pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

Le présent dossier a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale et a été dispensé d'évaluation environnementale par décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 13 septembre 2016. Ce document est consultable à la Mairie de Gévezé.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Gévezé pourra être approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Gévezé.